



ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

SE Philippe Kridelka,
Représentant Permanent
de la Belgique auprès des Nations Unies

Débat sur la région du Golfe : « Maintenance of international peace and security : Comprehensive review of the situation in the Persian Gulf »

New York, 20/10/2020

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'organisation de ce débat. Je remercie également le Secrétaire général pour son intervention inspirante.

Ce débat est en effet plus que nécessaire, Monsieur le Président, le Golfe étant en proie à des tensions croissantes. Il est de la responsabilité de ce Conseil d'aborder la question en vue d'y prévenir toute escalade et tout conflit qui s'avèreraient dramatiques pour la région ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons également viser une stabilité durable en contribuant à la construction d'une architecture régionale de sécurité.

Monsieur le Président,

Le Belgique est un membre fondateur de l'Union européenne et de l'OSCE et à ce titre, mon pays encourage toute approche régionale de dialogue, de coopération et, à terme, d'intégration et de défense des intérêts et des valeurs communes. Cette idée n'est pas neuve pour la région du Golfe et du Moyen-Orient au sens large mais il est temps aujourd'hui de la mettre en œuvre concrètement.

Trois lignes directrices me semblent importantes pour ce faire.

D'abord, les pays de la région souffrent d'un manque cruel de confiance mutuelle. Ceci contrecarre toute initiative conjointe de construction d'un avenir commun. La confiance ne se décrète pas lors d'une grande conférence, elle se construit, pas à pas, avec des actes très concrets, certes modestes au début mais avec le potentiel de créer un cercle vertueux. Le premier focus de toute initiative devrait donc être le développement de **mesures concrètes de construction de la confiance** entre les pays qui veulent aller de l'avant. Je parle ici de démarches concrètes dans des domaines très circonscrits où la notion abstraite d'intérêts communs pourrait se traduire en bénéfices tangibles pour tous. Il pourrait s'agir, par ex., de projets de gestion de l'eau, de préservation de l'environnement, de transition énergétique et de diversification économique et d'initiatives conjointes dans le domaine de la santé, du tourisme de qualité et de préservation du patrimoine culturel.

Deuxièmement, l'appropriation régionale (**regional ownership**) de ces initiatives constitue un élément clé. Il ne sert à rien de vouloir imposer des modèles clés sur porte, même motivés par les meilleures intentions. Ceci ne veut pas dire que des pays de l'extérieur de la région n'ont aucun rôle à jouer, bien au contraire. Ils peuvent soutenir les mesures de confiance de manière très concrète et partager leurs expériences. La Belgique estime en effet que l'UE, et certainement d'autres acteurs, ont une expérience historique d'intégration et de coopération régionale qui peut être une source d'inspiration. L'OSCE également, dans le sillage du Processus d'Helsinki, que le SG a mentionné à plusieurs reprises, a construit un inventaire remarquable de mesures de confiance et de sécurité. Utilisons ces sources riches d'enseignement.

Troisièmement, les **Nations Unies** ont un rôle d'accompagnement à jouer dans ce projet, comme vient de le souligner en outre le Secrétaire général. Les Nations Unies peuvent, par leurs ressources institutionnelles et les valeurs partagées de la Charte, soutenir les efforts de diplomatie préventive et ainsi aider à dépasser les clivages nationaux.

Un autre point qu'on ne peut éluder, Monsieur le Président, est le *surarmement de la région*. A terme, le **désarmement et la non-prolifération**, dans le domaine conventionnel et non-conventionnel, doivent devenir un objectif commun.

A cet égard, la Belgique soutient *l'accord nucléaire iranien*. Mon pays s'associe à ses partenaires européens et à la majorité des membres de ce Conseil pour défendre le Plan d'action global commun (JCPOA) avec conviction. Il est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire, du dialogue et de la diplomatie. Ce plan a permis de garantir, depuis son entrée en vigueur, le caractère exclusivement pacifique du programme iranien. C'est également pourquoi la Belgique regrette, d'une part, le retrait des Etats-Unis du Plan d'action et la réimposition des sanctions unilatérales et, de l'autre, le non-respect croissant, par l'Iran, de ses engagements. Nous rejetons toute approche « less for less ».

Toujours dans le domaine de la sécurité, mon pays estime que mettre fin au **conflit au Yémen**, un point important également mentionné par le SG, pourrait représenter un élément constitutif (*building block*) de l'instauration progressive de cette future structure régionale de dialogue et de coopération. Nous appelons donc à un engagement politique réel de toutes les parties en faveur d'une Déclaration conjointe qui permette de tracer la voie vers la paix et vers davantage de coopération et de confiance mutuelle dans la région.

En conclusion, Monsieur le Président, je citerais deux principes qui devraient guider notre action : **dialogue et coopération**. Seuls le dialogue et la coopération permettent en effet d'élaborer une vision politique commune. Ce ne sont certes pas des principes faciles mais ils sont indispensables pour aller de l'avant.

Je vous remercie pour votre attention.